

L'arrêté anti-OGM de Millau déféré au Tribunal administratif

La préfecture de l'Aveyron a déféré au Tribunal administratif de Toulouse, aux fins d'annulation, l'arrêté du maire de Millau Guy Durand portant interdiction de la culture en plein champ des organismes génétiquement modifiés (OGM), pour l'année en cours, sur le territoire communal.

C'est le 2 juin dernier, après délibération du conseil municipal en date du 23 mai, que Guy Durand, maire (PS) de Millau, a signé l'arrêté anti-OGM, fondé notamment sur le contexte environnemental millavois, le pouvoir de police du maire en matière de santé publique, la Charte de l'environnement et le principe de précaution.

Le 18 juin suivant, le sous-préfet de Millau a adressé à Guy Durand un courrier lui demandant l'annulation de cet arrêté. Le maire de Millau, par lettre du 23 juin, a informé le représentant de l'Etat du maintien en vigueur de l'arrêté, observant notamment : *« Il ne m'apparaît pas que la restriction ou l'interdiction de cultures OGM échappe, par principe, à la compétence du maire, la protection de la santé humaine et de l'environnement étant deux finalités entrant dans le champ des valeurs protégées au nom de l'ordre public »*.

Rappelons que l'arrêté anti-OGM de la Ville de Millau a suscité l'intérêt de nombreuses collectivités souhaitant adopter une démarche identique. En juin ainsi, une quarantaine de communes, d'élus, de groupements ou de particuliers ont contacté la mairie de Millau afin de prendre modèle sur cet arrêté. Demandes émanant de tout l'Hexagone : Haute-Garonne, Lot, Lozère, Hérault, Ariège, Drôme, Vaucluse, Var, Côte d'Or, Haute-Saône, Côtes d'Armor, Morbihan, Ain, Gers, Corse, Limousin, Lorraine...

Plusieurs communes anti-OGM de l'Aveyron ayant reçu une lettre de leur sous-préfecture demandant l'annulation de leur arrêté ont, en outre, décidé d'adresser en retour une réponse semblable à celle de Guy Durand en date du 23 juin.

Face à la requête de l'Etat, la Ville de Millau prépare sa défense. Guy Durand entend bien que l'audience à venir au Tribunal administratif de Toulouse *« permette un véritable débat juridique et politique sur les organismes génétiquement modifiés »*.